



Nancy, le 12 novembre 2009

Communiqué de presse

Fondation Victor Poirel : Signature d'un bail emphytéotique

**entre le Centre Communal d'Action Sociale de Rosières-aux-Salines
et la Ville de Nancy**

Lors d'une délibération prise le 29 juin 2009, le Conseil Municipal de Nancy a voté la conclusion d'un bail emphytéotique au profit du CCAS de Rosières-aux-Salines.

André Rossinot, Maire de Nancy et Thibault Bazin, Maire de Rosières-aux-Salines se retrouveront, le

**Samedi 14 novembre 2009 à 11h
Rosières-aux-Salines**

pour un temps officiel et convivial permettant la signature de ce bail.

La délibération prise lors du conseil municipal de Nancy vous est transmise en pièce jointe.

Contact presse : Laurence Gillot au 03.83.85.31.75 ou 06.25.63.83.36



ville de Nancy,

Relations Presse

Service : GESTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE
Thème : DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENTS URBAINS
Sous-Thème : Gestion Foncière et Immobilière
Objet : Fondation Victor Poirel : bail emphytéotique avec le Centre Communal d'Action Sociale de Rosières-aux-Salines.

Séance du : 29/06/2009
Délibération N° : IV - 16
Rapporteur : M. LE MAIRE

A l'issue d'un legs consenti par Madame POIREL par testament du 27 octobre 1883, la Ville de Nancy est propriétaire sur le territoire de la commune de Rosières-aux-Salines, d'un ensemble immobilier dénommé "Fondation Victor POIREL", comprenant des bâtiments d'une superficie de 1 140 m², avec des dépendances de 465 m² et d'une surface non bâtie (un parc) de 25 800 m².

Le testament instituant la Ville de Nancy légataire comporte la charge d'affecter cet ensemble à un établissement de bienfaisance.

Par délibération n°AG/1 du 16 décembre 1996, le Conseil Municipal avait décidé de transférer cette propriété par bail emphytéotique gratuit d'une durée de 30 ans au profit de l'Etablissement Public Départemental de Travail Protégé et d'Hébergement de Rosières-aux-Salines.

Ce dernier a toutefois souhaité résilier le bail emphytéotique au 30 juin 2009, à la suite du transfert de ses activités dans un nouvel établissement à Dombasle-sur-Meurthe.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Rosières-aux-Salines, en liaison avec la Ville de Rosières-aux-Salines, a fait part de son intérêt pour cette propriété afin d'y développer des activités à caractère social et associatif et notamment un centre aéré.

Il est proposé de consentir au Centre Communal d'Action Sociale de Rosières-aux-Salines un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans, pour un euro symbolique annuel, compte tenu du caractère social des activités et sachant que des travaux confortatifs seront réalisés par le locataire pour l'utilisation et le maintien de l'ensemble immobilier.

Par avis du 7 mai 2009, France Domaine a estimé la redevance susceptible d'être demandée à 30 000 € par an.

Le bail emphytéotique sera établi devant notaire.



Il vous est demandé :

- de décider la conclusion d'un bail emphytéotique au profit du Centre Communal d'Action Sociale de Rosières-aux-Salines dans les conditions ci-dessus, les frais d'acte étant partagés par le bailleur et le preneur,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le bail emphytéotique et tous documents nécessaires.

Crédits :

Documents destinés à être annexés à la délibération :

les documents sont aux assemblées

Résultat vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Détail vote :